

## COMMISSION MIXTE CFCP

### Procès verbal Réunion du 16/06/09

---

Présents : MM. HAEZEBROUCK, FRANCILLETTE, GLAIVE, MARCHISIO, MURAIL, SCHMITT et ROUGEYRON.  
Excusée : Mme SCALABRE  
Assistent : MM. LOUCHE, NAYROLE et GERARDIN

---

### Ordre du jour

---

1. Compte rendu de la réunion du 3 juin avec les représentants du ministère des sports sur les centres de formation
  2. Modifications des textes relatifs aux CFCP (convention de formation, cahier des charges, statut du joueur en formation...etc.)
  3. Divers
    - Demandes de labellisation de nouveaux CFCP
    - Compte de résultat des CFCP et bilan scolaire et sportif
    - Affaire du club d'ALBI
    - Dérogations 2009 - 2010
- 

#### **1/ Compte rendu de la réunion du 3 juin avec les représentants du ministère des sports sur les centres de formation (présence de Mr Benjamin LOUCHE)**

Après une courte présentation de l'entretien qu'il eu avec le Ministère au sujet des CFCP, JM SCHMITT passe la parole au représentant du Ministère, en la personne de M. Benjamin LOUCHE, pour que celui-ci fasse un point de situation.

M. Benjamin LOUCHE clarifie la situation en réaffirmant qu'il n'est pas possible d'avoir deux types d'agrément dans la même division, ce qui exclut de fait l'agrément fédéral ou Ministériel pour la Ligue A.

Il recommande également à la FFVB de ne pas utiliser le terme « agrément » pour labéliser ses centres de formation (Les membres de la commission s'entendent pour utiliser les termes d'«agrément ministériel » et de « label fédéral »)

A la suite de ces propos, Jean-Marie SCHMITT précise que pour la direction technique nationale le choix de l'agrément Ministériel pour les Ligues AF et AM est le choix qui semble le plus cohérent et crédible pour le devenir de nos centres de formation, notamment, vis-à-vis de nos interlocuteurs institutionnels qui les font vivre.

Suite à de nombreux débats, il a été retenu par les membres de la commission les propositions suivantes :

- Pour la Ligue AF, seul l'agrément Ministériel est maintenu sur la base du volontariat.
- Pour la Ligue AM, l'obligation d'avoir un CFCP avec l'agrément Ministériel est maintenu mais repoussé pour une entrée en vigueur pour à la saison 2011-2012.
- Pour la Ligue BM, seul le label fédéral est retenu sur la base du volontariat.

Parallèlement à ces choix les membres de la commission demandent que le cahier des charges des centres de formation soit révisé pour l'ajuster au mieux à la réalité du terrain.

D'autre part, en cas de non obtention de l'agrément Ministériel par les clubs de Ligue AM à partir de la saison 2011/2012, la commission souhaite qu'une sanction soit mise en place à l'encontre de ces clubs.

## **2/ Modifications des textes relatifs aux CFCP (convention de formation, cahier des charges, statut du joueur en formation...etc.)**

Suite aux discussions intervenues en amont et du fait que la date de mise en conformité des clubs de la Ligue de Pro AM soit repoussée à la saison 2011-2012, les membres ont considéré qu'il n'y avait pas d'urgence pour modifier les textes régissant les CFCP et ont donc préféré constituer des groupes de travail qui pourront effectuer sereinement les modifications pour le 31/12/09 au plus tard, afin que ceux-ci (convention de formation et cahier des charges) soient validés par le Ministère au début de l'année 2010 et transmis aux clubs en mars 2010 dans le cadre de la préparation de la saison 2010/2011.

### Constitution des groupes de travail :

**Convention de formation** (Daniel MURAIL et LNV)

**Cahier des charges** (DTN)

**Contrat aspirant et statut du joueur en formation** (F. FRANCILLETTE et LNV)

**Classement des CFCP** (André GLAIVE, JM SCHMITT et Michel ROUGEYRON)

### **3/ Divers**

- ***Demandes de labellisation de nouveaux CFCP (Ligue BM) pour la saison 2009-2010***

- ❖ **Saint-Nazaire Volley-Ball Atlantique**
- ❖ **Amicale Laïque de Canteleu-Maromme**

Après étude des dossiers par la DTN et présentation aux membres, la commission mixte décide à l'unanimité d'attribuer le label fédéral à ces CFCP.

D'autre part, la DTN a informé les membres de la CM que trois conventions d'accompagnement à la structuration d'un centre de formation étaient en cours de signature avec les clubs de PRO AF suivants :

- **Vandoeuvre Nancy Volley Ball**
- **Entente Sportive Cannel-Rocheville Volley-Ball**
- **Union Stade Français - Saint-Cloud Paris**

Michaël Nayrole rappelle que ces conventions ont pour but de leur permettre de se mettre en conformité avec les exigences du cahier des charges Ministériel pour pouvoir effectuer une demande (constitution d'un dossier) d'agrément Ministériel pour la saison sportive 2010-2011.

➤ **Comptes de résultats des CFCP et bilan scolaire et sportif**

Michaël Nayrole, en charge du suivi des CFCP à la DTN rappelle que les centres de formation doivent impérativement faire parvenir à la DTN le bilan de la saison écoulée ainsi que les comptes de résultats de façon à ce que des statistiques soient tenues et que nous puissions répondre aux demandes du Ministère sur le fonctionnement des CFCP.

La commission décide d'insérer dans le cahier des charges la date butoir du 30/09 de la saison n pour l'envoi des documents financiers de la saison n-1 et se réserve le droit de prendre des sanctions à l'encontre des clubs ne respectant pas cette disposition du cahier des charges des CFCP (Art. 7).

➤ **Affaire du club d'ALBI**

Le club d'Albi a interpellé par courrier le Président de la FFVB qui a transmis au DTN, qui lui-même a fait suivre à la commission mixte, la demande du Président du club de pouvoir conserver son centre de formation alors que celui-ci n'évoluera plus en Ligue AF la saison prochaine.

La réponse négative des membres de la CM a été unanime en s'appuyant sur le fait que ce dispositif s'adressait essentiellement aux clubs professionnels et que vis-à-vis des autres clubs amateurs cela serait sportivement inéquitable de leur permettre de bénéficier des avantages du dispositif réglementaire d'un CFCP. Dans ces conditions, la commission a validé l'envoi d'un courrier au Ministère, par le DTN, pour leur indiquer la position de la commission mixte vis-à-vis d'un éventuel agrément Ministériel qui était en cours d'attribution.

➤ **Dérogations 2009 - 2010**

Suite à la demande, auprès de la DTN, de dérogations de clubs pour intégrer des mineurs dans leur CFCP, Jean-Marie SCHMITT, précise que celles-ci seront étudiées au cas par cas.

**La prochaine réunion de la CM est prévue le 3 septembre au siège de la LNV**

Le Président,  
Georges MARCHISIO